



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

**6 juillet 2015**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL, Jean-Jacques PEZERAT Marc SECO, Adeline SEDANO.

Procurations : Yvonne MARITANO à Frédéric OULMI, Marie-Jeanne BAFFOUR à Christiane MARECHAL

La séance débute à 19H50.

### **1 – Tarifs et règlement des services périscolaires 2015-2016**

Un bilan complet de tous les services périscolaires est présenté au Conseil montrant un manque à gagner de 52 304 € et un bilan prévisionnel à – 66 441 €.

Cependant, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs cette année. Pour une plus grande équité des familles, il décide d'indexer les tarifs de la garderie sur le quotient familial. Ils se présentent comme suit :

#### √ Garderie

Quotient familial	Tarif horaire en €	Abonnement en €		
		1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
Inférieur à 309	0.80	17.60	15.84	14.08
De 309 à 555	1.00	22.00	19.80	17.60
De 556 à 802	1.20	26.40	23.76	21.12
De 803 à 1159	1.40	30.80	27.72	24.64
Au-delà de 1160	1.60	35.20	31.68	28.16

#### √ Cantine

- Enfants et personnel enseignant 4,79 €
- Enfants pour les familles inscrivant 2 enfants ou plus 4,34 €
- Personnel communal 4,37 €

#### √ T.A.P (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

- Abonnement annuel quatre jours 80 €
- Abonnement annuel moins de quatre jours 60 €

√ Accueil de loisirs du mercredi et vacances scolaires

Quotient familial	Tarif en €	
	Demi-journée	Journée
Inférieur à 309	2.50	4.00
De 309 à 555	3.50	6.00
De 556 à 802	5.00	8.50
De 803 à 1159	6.50	11.50
Au-delà de 1160	8.00	14.50

Le Conseil municipal adopte également à l'unanimité le règlement des services périscolaires pour l'année 2015-2016.

### **2 – 3 – 4 - Embauches à l'école**

La commune modifie ses temps d'activité pédagogiques à la rentrée. Elle ne fera plus appel à l'école de musique mais à différents intervenants qui proposeront 8 activités par semaine au choix. Elle ouvrira également l'accueil de loisirs durant 4 semaines pendant les petites vacances scolaires. C'est pourquoi il est nécessaire d'embaucher un emploi d'avenir ainsi qu'un apprenti dans l'animation. Ces deux dispositifs s'adressent à des jeunes peu ou pas qualifiés que la commune s'engage à former. Les nouveaux agents seront recrutés pour un an renouvelable pour l'un et deux ans pour l'autre et viendront en renfort sur les services de garderie, de cantine, les activités pédagogiques et l'accueil de loisirs pour une durée hebdomadaire annualisée sur l'année de 26 H pour l'un et 19H39 pour l'autre. Pour ces deux contrats, la commune bénéficie d'exonérations de cotisations et/ou d'aides financières.

La nouvelle organisation implique le passage à temps plein de l'agent responsable de l'accueil de loisirs.

Le conseil vote ces changements à l'unanimité.

### **5 – Motions contre la baisse des dotations de l'Etat**

Le Conseil vote à l'unanimité le soutien à l'AMF dans ces actions en faveur de la révision du programme de baisse des dotations de l'Etat.

### **6 – Acquisition de la maison Usseglio**

La commune a délégué au début de l'année 2014 à l'Etablissement Public Foncier Local l'acquisition de la maison Usseglio située au chef-lieu avec rétrocession au bout de 4 ans à la commune. Cependant, la trésorerie permet le paiement immédiat de cet achat de 440 000 €. C'est pourquoi le Conseil a autorisé en date du 18 mai 2015 le maire à résilier la convention de portage avec l'EPFL. Le service des Domaines ayant donné un nouvel avis positif en date du 6 juillet 2015, le Conseil confirme à l'unanimité la résiliation de la convention de portage et le remboursement de l'EPFL.

### **7 – Structure petite enfance : synthèse des visites**

Certains élus de la commission concernée ont effectué fin juin des visites auprès de structures de l'agglomération chambérienne et en présentent une synthèse au Conseil. Il en ressort le coût élevé de fonctionnement de ce type de structure et la nécessité de recenser précisément les besoins sur la commune et de trouver des aides financières.

### **8 – Le point sur les travaux en cours et à venir**

Le déplacement du portail de M. MARTIN est en cours pour permettre les travaux prochains au chef-lieu.

Dans ce cadre, un appel à concurrence a été lancé pour l'aménagement du parking et de l'esplanade de l'église et la création d'un trottoir au chef-lieu. Après réunion du groupe de travail, les entreprises retenues sont Eiffage pour le terrassement-VRD et Serpollet pour l'électricité-éclairage public.

Un appel à concurrence sera lancé prochainement pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs au Petit Pays.

### **9 – Le point sur le PLU Intercommunal**

Le conseil est informé qu'un transfert de la compétence PLU est organisé par la loi au profit des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Chambéry Métropole est saisi de ce dossier et programme ce transfert pour 2016. Le Conseil sera amené à donner son avis prochainement.

Fait à Montagnole,  
Le 24 août 2015

Pour le Maire absent  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Gilles BLANC

